

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL REUNION DU 23 JUILLET 2015

Date de la convocation: 16/07/2015

Date de l'annonce publique: 16/07/2015

| | |
|--------------------|--|
| Présents | Gilles Roth, bourgmestre et président Roger Negri et Luc Feller, échevins Edmée Besch-Glangé, Jean Beissel, Jean Bissen, Nancy Brosius, Ed Buchette, Jean-Marie Kerschenmeyer, Romain Rosenfeld, Marcel Schmit et Roland Trausch, conseillers Guy Glesener, secrétaire communal |
| Absent(s) | Jemp Weydert, conseiller - excusé |
| Vote public | Romain Rosenfeld |

Ordre du jour

1. Enseignement musical 2015/2016 :
 - a) décision d'attribuer la tenue des cours de musique par voie conventionnelle à l'UGDA et approbation du tarif unitaire par heure de cours annuel ;
 - b) approbation de l'organisation scolaire provisoire 2015/2016 ;
 - c) approbation de la convention de coopération régionale « Regional Museksschoul Westen » ;
 - d) désignation de deux délégués à la commission de surveillance de la « Regional Museksschoul Westen ».
2. Avis au sujet du plan de gestion des forêts pour l'exercice 2016.
3. Approbation des projets et devis au montant de 150.000,00 € T.T.C. pour la remise en état de la Place de l'Indépendance à Mamer.
4. Approbation des projet et devis au montant de 145.693,08 € T.T.C. (part commune) pour le déplacement et la pose de canalisations et de conduites d'eau dans la cadre de la reconstruction du passage supérieur CFL en gare de Mamer.
5. Approbation des projet et devis au montant de 445.000,00 € T.T.C. pour le renouvellement de la couche de roulement avec remplacement ponctuel de bordures et de pavés dans diverses rues à Mamer.
6. Finances communales :
 - a) approbation du compte de gestion de l'exercice 2011 ;
 - b) approbation du compte administratif de l'exercice 2011 ;
 - c) approbation d'un crédit supplémentaire de 45.000,00 € sous l'article 4/630/222100/07002 «Remise en état du château d'eau à Mamer» du budget de 2015 ;
 - d) approbation d'un crédit supplémentaire de 150.000,00 € sous l'article 4/130/211000/00001 «Contrat d'urbanisme avec révision P.A.G.» du budget de 2015 ;
 - e) approbation d'un crédit spécial de 200.000,00 € sous l'article 4/490/286200/99001 «Taxes d'infrastructure – Commerce» du budget de 2015 ;
 - f) Décision portant approbation de l'accord du 14/07/2014 conclu entre l'Administration communale de Mamer et la société à responsabilité limitée Immobilière Mamer Conceptet portant affectation d'un terrain de 73 ares 58 ca cédé gratuitement dans le cadre d'un paiement par équivalent dans les PAP de 1998, 2009 et Bauhaus.
7. Circulation :
 - a) confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une durée supérieure à 72 heures à l'occasion de travaux au Parc d'Activités Capellen ;
 - b) approbation d'un règlement de circulation temporaire d'une durée supérieure à 72 heures à l'occasion de travaux dans la rue Henri Kirpach et la rue du Commerce à Mamer ;
 - c) modification du règlement de circulation communal du 11/07/2008.
8. Allocation d'un subside exceptionnel de 100,00 € à la Ligue HMC à titre de participation au comité de patronage d'une campagne de sensibilisation à l'inclusion des personnes en situation de handicap.
9. Approbation d'un acte d'échange avec la société Apart House s.à r.l. en vue de la régularisation d'emprises dans la rue du Millénaire à Mamer .
10. Approbation de trois actes de vente dans l'intérêt du redressement de la route de Holzem (CR 101) à Mamer.

11. Approbation d'une convention transactionnelle avec Tavola s.a. pour mettre un terme définitif à des divergences en rapport avec la facturation de la fourniture d'eau et de l'épuration des eaux usées.
12. Approbation d'une convention de taxation des eaux usées avec Tavola s.a. et le Sidero concernant la charge polluante prise en compte pour le calcul de la redevance assainissement.
13. Renouvellement du mandat de M. Paul Hack comme chef de corps adjoint des sapeurs-pompiers de la commune de Mamer.
14. Commission Consultative Communale d'Intégration :
 - a) démission de M. David Lallement comme membre suppléant dans la CCCI ;
 - b) démission de Mme Luisa Römer comme membre suppléant dans la CCCI.
15. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
16. Démission d'une fonctionnaire au secrétariat communal (séance à huis clos).

| | |
|---|---|
| Point de l'ordre du jour 1-a | Enseignement musical 2015/2016 - décision d'attribuer la tenue des cours de musique par voie conventionnelle à l'UGDA et approbation du tarif unitaire par heure de cours annuel |
|---|---|

Le conseil communal, unanimement :

- décide d'attribuer la tenue des cours de musique par voie conventionnelle à l'UGDA pendant l'année scolaire 2015/2016;
- autorise le collège échevinal à signer une convention avec l'UGDA pour une période prenant effet à partir du 01/09/2015 et allant jusqu'au 31/08/2016;
- approuve le tarif unitaire par heure de cours annuel au montant de 4.629,47 € pour l'année scolaire 2015/2016.

| | |
|---|---|
| Point de l'ordre du jour 1-b | Enseignement musical 2015/2016 - approbation de l'organisation scolaire provisoire 2015/2016 |
|---|---|

Le conseil communal, unanimement

approuve l'organisation scolaire provisoire pour l'année scolaire 2015/2016 avec les qualifications des enseignants.

| | |
|---|--|
| Point de l'ordre du jour 1-c | Enseignement musical 2015/2016 - approbation de la convention de coopération régionale « Regional Museksschoul Westen » |
|---|--|

Le conseil communal, unanimement :

1. approuve la convention de coopération régionale « Regional Museksschoul Westen », signée en date du 01/07/2015 par les collèges des bourgmestres et échevins des communes de Bertrange, Garnich, Hobscheid, Kehlen, Koerich, Kopstal, Leudelange, Mamer, Septfontaines, Steinfort et Strassen au sujet de la création de la « Regional Museksschoul Westen » ;
2. transmet la présente, étayée du document de la convention du 01/07/2015 en question, à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

| | |
|---|---|
| Point de l'ordre du jour 1-d | Enseignement musical 2015/2016 - désignation de deux délégués à la commission de surveillance de la « Regional Museksschoul Westen » |
|---|---|

Le conseil communal,

procède au scrutin secret :

- M. Luc Feller, échevin, domicilié à L-8223 Mamer, 11 rue de Bruxelles, ayant obtenu la totalité des suffrages, est nommé comme délégué à la commission de surveillance de la « Regional Museksschoul Westen » ;

- M. Claude Lentz, fonctionnaire communal, domicilié à L-7735 Colmar-Berg, 11, Cité Morisacker, ayant obtenu la totalité des suffrages, est nommé comme délégué à la commission de surveillance de la « Regional Museksschoul Westen ».

| | |
|---------------------------------------|---|
| Point de l'ordre du jour 2 | Avis au sujet du plan de gestion des forêts pour l'exercice 2016 |
|---------------------------------------|---|

Le conseil communal, unanimement

avise favorablement le plan de gestion annuel des forêts pour l'exercice 2016.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Point de l'ordre du jour 3 | Approbation des projets et devis au montant de 150.000,00 € T.T.C. pour la remise en état de la Place de l'Indépendance à Mamer |
|---------------------------------------|--|

Le conseil communal, unanimement

approuve les projet et devis définitifs au montant de 150.000,00 € T.T.C. pour la remise en état de la Place de l'Indépendance à Mamer.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Point de l'ordre du jour 4 | Approbation des projet et devis au montant de 145.693,08 € T.T.C. (part commune) pour le déplacement et la pose de canalisations et de conduites d'eau dans la cadre de la reconstruction du passage supérieur CFL en gare de Mamer |
|---------------------------------------|--|

Le conseil communal, unanimement

- approuve les projet et devis définitifs au montant de 145.693,08 € T.T.C. (part commune) pour le déplacement et la pose de canalisations et de conduites d'eau dans la cadre de la reconstruction du passage supérieur CFL en gare de Mamer ;
- invite le service technique et le service financier à prévoir le crédit budgétaire nécessaire soit au budget rectifié 2015, soit au budget initial 2016, en tenant compte de l'avancement des travaux.

| | |
|---------------------------------------|---|
| Point de l'ordre du jour 5 | Approbation des projet et devis au montant de 445.000,00 € T.T.C. pour le renouvellement de la couche de roulement avec remplacement ponctuel de bordures et de pavés dans diverses rues à Mamer |
|---------------------------------------|---|

Le conseil communal, unanimement

approuve les projet et devis définitifs au montant de 445.000,00 € T.T.C. pour le renouvellement de la couche de roulement avec remplacement ponctuel de bordures et de pavés dans diverses rues à Mamer

| | |
|---|--|
| Point de l'ordre du jour 6-a | Finances communales - approbation du compte de gestion de l'exercice 2011 |
|---|--|

Le conseil communal, unanimement

arrête provisoirement ledit compte de gestion de l'exercice 2011 conformément au tableau récapitulatif qui suit :

| | service ordinaire | service extraordinaire |
|---|-------------------|------------------------|
| total des recettes | 25.958.622,18 € | 11.213.865,62 € |
| total des dépenses | 20.369.034,97 € | 18.882.556,27 € |
| boni propre à l'exercice | 5.589.587,21 € | |
| mali propre à l'exercice | | 7.668.690,65 € |
| boni du compte de 2010 | | |
| mali du compte de 2010 | 5.589.587,21 € | 589.414,72 € |
| boni général | | |
| mali général | | 8.258.105,37 € |
| transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire | | |
| mali définitif | | 8.258.105,37 € |

| | |
|---|---|
| Point de l'ordre du jour 6-b | Finances communales - approbation du compte administratif de l'exercice 2011 |
|---|---|

Le conseil communal, avec neuf contre deux voix et une abstention

arrête provisoirement ledit compte administratif de l'exercice 2011 conformément au tableau récapitulatif qui suit :

| | |
|--------------------------|-----------------|
| Boni du compte de 2010 | 0,00 € |
| Recettes ordinaires | 25.958.622,18 € |
| Recettes extraordinaires | 11.213.865,62 € |
| Total des recettes | 37.172.487,80 € |
| Mali du compte de 2010 | 6.179.001,93 € |
| Dépenses ordinaires | 20.369.034,97 € |
| Dépenses extraordinaires | 18.882.556,27 € |
| Total des dépenses | 45.430.593,17 € |
| Boni | 0,00 € |
| Mali | 8.258.105,37 € |

| | |
|---|--|
| Point de l'ordre du jour 6-c | Finances communales – approbation d'un crédit supplémentaire de 45.000,00 € sous l'article 4/630/222100/07002 « Remise en état du château d'eau à Mamer » du budget de 2015 |
|---|--|

Le conseil communal, unanimement :

- approuve un crédit supplémentaire de 45.000,00 € sous l'article 4/630/222100/07002 « Remise en état du château d'eau à Mamer » du budget de 2015 ;
- constate que ce crédit est disponible étant donné que le budget de l'exercice 2015 prévoit un boni de 511.846,33 €.

| | |
|---|--|
| Point de l'ordre du jour 6-d | Finances communales - approbation d'un crédit supplémentaire de 150.000,00 € sous l'article 4/130/211000/00001 « Contrat d'urbanisme avec révision P.A.G. » du budget de 2015 |
|---|--|

Le conseil communal, avec dix contre deux voix

- approuve un crédit supplémentaire de 150.000,00 € sous l'article 4/130/211000/00001 « Contrat d'urbanisme avec révision P.A.G » du budget de 2015 ;
- constate que ce crédit est disponible étant donné que le budget de l'exercice 2015 prévoit un boni de 511.846,33 €.

| | |
|---|--|
| Point de l'ordre du jour 6-e | Finances communales - approbation d'un crédit spécial de 200.000,00 € sous l'article 4/490/286200/99001 «Taxes d'infrastructure – Commerce» du budget de 2015 |
|---|--|

Le conseil communal, avec dix voix et deux abstentions :

- approuve un crédit extraordinaire de 200.000,00 € sous l'article 4/490/286200/99001 «Taxes d'infrastructure – Commerce» du budget de 2015 ;
- constate que ce crédit est disponible étant donné que le budget de l'exercice 2015 prévoit un boni de 511.846,33 €.

Le conseil communal,

avec dix voix et deux abstentions décide de porter le prochain point sur l'ordre du jour de la réunion.

| | |
|---|---|
| Point de l'ordre du jour 6-f | Décision portant approbation de l'accord du 14/07/2014 conclu entre l'Administration communale de Mamer et la société à responsabilité limitée Immobilière Mamer Concept et portant affectation d'un terrain de 73 ares 58 ca cédé gratuitement dans le cadre d'un paiement par équivalent dans les PAP de 1998, 2009 et Bauhaus |
|---|---|

Le conseil communal, avec dix voix et deux abstentions

1. approuve l'accord du 14/07/2014 conclu entre l'Administration communale de Mamer et la société à responsabilité limitée Immobilière Mamer Concept;
2. décide d'affecter le terrain cédé à des fins de parking public pour faire face au manque de places de stationnement au sein de la zone d'activités, sinon à toute autre affectation d'utilité publique dans l'intérêt de la zone et à déterminer de commun accord avec les autorités étatiques compétentes;

| | |
|---|--|
| Point de l'ordre du jour 7-a | Circulation - confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une durée supérieure à 72 heures à l'occasion de travaux au Parc d'Activités Capellen |
|---|--|

Le conseil communal, unanimement

confirme le règlement de circulation temporaire d'une durée supérieure à 72 heures édicté le 07/07/2015 par le collège échevinal à l'occasion de travaux au Parc d'Activités Capellen.

| | |
|---|--|
| Point de l'ordre du jour 7-b | Circulation - approbation d'un règlement de circulation temporaire d'une durée supérieure à 72 heures à l'occasion de travaux dans la rue Henri Kirpach et la rue du Commerce à Mamer |
|---|--|

Le conseil communal, unanimement arrête :

(1)

Les prescriptions suivantes sont applicables à partir du lundi, le 24/08/2015 à 8.00 heures jusqu'à la fin des travaux (+/- 4 semaines) :

- La circulation sur la rue Henri Kirpach et la rue du Commerce à la hauteur du chantier est réglée à l'aide de signaux colorés lumineux.
Cette prescription est indiquée par des signaux colorés lumineux.
En cas de panne des signaux colorés lumineux, la prescription est indiquée par les signaux B.5 « PRIORITE A LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE » et B.6 « PRIORITE PAR RAPPORT A LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE ».
- Le stationnement est interdit des deux côtés de la rue Henri Kirpach et Commerce à la hauteur du chantier.
Cette prescription est indiquée par le signal C, 18 « STATIONNEMENT INTERDIT ».

(2)

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13/06/1994 relative au régime des peines.

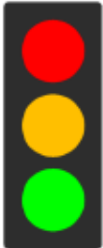
| | |
|---|--|
| Point de l'ordre du jour 7-c | Circulation - modification du règlement de circulation communal du 11/07/2008 |
|---|--|

Le conseil communal, unanimement

décide de modifier le règlement de circulation communal comme suit :




Art. 1er.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue de la Gare (CR103) à Capellen (Kapellen)** est complétée par la disposition suivante:

| Article | Libellé | Situation | Signal |
|---------|--------------------------|--|---|
| 3/3/1 | signaux colorés lumineux | - Pour le passage piétons à la hauteur de la maison 22 |  |




Art. 2.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue du Kiem à Capellen (Kapellen)** est complétée par les dispositions suivantes:



| Article | Libellé | Situation | Signal |
|---------|---|--|---|
| 2/6/1 | passage pour piétons | - à la hauteur de la maison N°27 |  |
| 4/2/2 | stationnement interdit, excepté personnes handicapées | - à la hauteur du bâtiment scolaire, sur un emplacement, côté pair |  |
| 4/2/4 | stationnement interdit certains jours | - à la hauteur du bâtiment scolaire (jours ouvrables, lundi au vendredi, 07.00h à 19.00h Kiss & Go), 6 emplacements, côté pair |  |



Art. 3.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Charles Risch à Capellen (Kapellen)** est complétée par les dispositions suivantes:

| Article | Libellé | Situation | Signal |
|---------|---------------------------------------|---|--|
| 1/1/1 | accès interdit | - de la rue du Kiem jusqu'à la route d'Arlon |  |
| 4/2/4 | stationnement interdit certains jours | - sur la bande de stationnement devant le bâtiment sportif sur 50 m (jours ouvrables, lundi au vendredi, 07.00h à 19.00h Kiss & Go), 4 emplacements |  |
| 4/7/1 | arrêt d'autobus | - sur la bande de stationnement à la hauteur de la maison N°3-5, du côté pair |  |


Au chapitre II "Dispositions particulières", les dispositions suivantes concernant la **rue Charles Risch à Capellen (Kapellen)** sont supprimées:

| Article | Libellé | Situation | Signal |
|---------|---|---|---|
| 3/2/1 | arrêt | - A l'intersection avec la route d'Arlon (N6) |  |
| 4/2/2 | stationnement interdit, excepté personnes handicapées | - Sur le parking, sur 1 emplacement |  |

| | | | |
|-------|--|---|---|
| 4/5/2 | Parking pour véhicules automoteurs <= 3,5t | - A la hauteur de la maison 1, du côté pair |  |
| 4/7/1 | arrêt d'autobus | - A la hauteur de la maison 1, du côté pair |  |

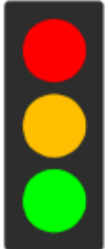
Art. 4.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Cunégonde à Mamer (Mamer)** est complétée par la disposition suivante:

| Article | Libellé | Situation | Signal |
|---------|----------------------|--|---|
| 2/6/1 | passage pour piétons | - à l'intersection avec la rue Mambra 2x |  |


Art. 5.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue de Holzem (CR101) à Mamer (Mamer)** est complétée par la disposition suivante:

| Article | Libellé | Situation | Signal |
|---------|--------------------------|---|---|
| 3/3/1 | signaux colorés lumineux | - à l'intersection avec la rue Belair / rue Marie Jeanne Birckel 2x |  |


Art. 6.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue du Marché (Accès CIPA adjacent) à Mamer (Mamer)** est complétée par la disposition suivante:

| Article | Libellé | Situation | Signal |
|---------|---------------------------|--|---|
| 4/6/1 | stationnement avec disque | - 2 emplacements devant l'entrée principale du parking de la maison de retraite CIPA (excepté 30 min.) |  <p>jours ouvrables lundi - vendredi 08.00 - 13.00h excepté 2h</p> |


Art. 7.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Sigefroi à Mamer (Mamer)** est complétée par la disposition suivante:

| Article | Libellé | Situation | Signal |
|---------|----------------------|---------------------------------------|--|
| 2/6/1 | passage pour piétons | - à l'intersection avec la rue Mambra |  |

Art. 8.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue François Trausch à Mamer (Mamer)** est complétée par la disposition suivante:

| Article | Libellé | Situation | Signal |
|---------|----------------------|---|---|
| 2/6/1 | passage pour piétons | - à l'intersection avec la rue Gaaschtbiérg |  |

Art.9.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13/06/1994 relative au régime des peines.

Monsieur le conseiller communal Jean Bissen se retire dans l'enceinte du public pour le point 8.

| | |
|---------------------------------------|---|
| Point de l'ordre du jour 8 | Allocation d'un subside exceptionnel de 100,00 € à la Fondation Ligue HMC à titre de participation au comité de patronage d'une campagne de sensibilisation à l'inclusion des personnes en situation de handicap |
|---------------------------------------|---|

Le conseil communal, unanimement

décide d'allouer à la Fondation Ligue HMC un subside exceptionnel de 100,00 € à titre de participation au comité de patronage d'une campagne de sensibilisation à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Point de l'ordre du jour 9 | Approbation d'un acte d'échange avec la société Apart House s.à r.l. en vue de la régularisation d'emprises dans la rue du Millénaire à Mamer |
|---------------------------------------|--|

Le conseil communal, unanimement :

approuve l'acte d'échange immobilier n° 3404 dressé le 02/07/2015 par devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Luxembourg.

| | |
|--|--|
| Point de l'ordre du jour 10-a | Approbation d'un acte de vente avec les époux Lucien Strasser et Milly Weyler dans l'intérêt du redressement de la route de Holzem (CR 101) à Mamer |
|--|--|

Le conseil communal, unanimement :

approuve l'acte de vente n° 2015/1509 dressé le 02/07/2015 par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

| | |
|--|---|
| Point de l'ordre du jour 10-b | Approbation d'un acte de vente avec Madame Lotty Heuertz dans l'intérêt du redressement de la route de Holzem (CR 101) à Mamer |
|--|---|

Le conseil communal, unanimement :

(1)
approuve l'acte de vente n° 2015/1510 dressé le 02/07/2015 par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

| | |
|--|--|
| Point de l'ordre du jour 10-c | Approbation d'un acte de vente avec Madame Andrée Bertels dans l'intérêt du redressement de la route de Holzem (CR 101) à Mamer |
|--|--|

Le conseil communal, unanimement

approuve l'acte de vente n° 2015/1541 dressé le 06/07/2015 par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

| | |
|--|---|
| Point de l'ordre du jour 11 | Approbation d'une convention transactionnelle avec Tavola s.a. pour mettre un terme définitif à des divergences en rapport avec la facturation de la fourniture d'eau et de l'épuration des eaux usées |
|--|---|

Le conseil communal, avec dix voix et deux abstentions :

approuve la convention transactionnelle du 24/06/2015.

| | |
|--|---|
| Point de l'ordre du jour 12 | Approbation d'une convention de taxation des eaux usées avec Tavola s.a. et le Sidero concernant la charge polluante prise en compte pour le calcul de la redevance assainissement |
|--|---|

Le conseil communal, avec dix voix et deux abstentions approuve la convention de taxation du 24/06/2015.

| | |
|--|---|
| Point de l'ordre du jour 13 | Renouvellement du mandat de M. Paul Hack comme chef de corps adjoint des sapeurs-pompiers de la commune de Mamer |
|--|---|

Le conseil communal, procède au scrutin secret avec le résultat suivant :

le mandat de M. Paul Hack, domicilié à L-8279 Holzem, 6 rue du Moulin, comme chef de corps adjoint des sapeurs-pompiers de la commune de Mamer est renouvelé avec toutes les voix pour un terme de cinq ans.

| | |
|--|---|
| Point de l'ordre du jour 14-a | Démission de M. David Lallement comme membre suppléant dans la Commission Consultative Communale d'Intégration |
|--|---|

Le conseil communal, procède au scrutin secret avec le résultat suivant :

la démission de M. David Lallement comme membre suppléant dans la Commission Consultative Communale d'Intégration est acceptée avec la totalité des suffrages.

| | |
|--|--|
| Point de l'ordre du jour 14-b | Démission de Mme Luisa Römer comme membre suppléant dans la Commission Consultative Communale d'Intégration |
|--|--|

Le conseil communal, procède au scrutin secret avec le résultat suivant :

la démission de Mme Luisa Römer comme membre suppléant dans la Commission Consultative Communale d'Intégration est acceptée avec la totalité des suffrages.

| | |
|--|---|
| Point de l'ordre du jour 15 | Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux. |
|--|---|

Le conseil communal,

Entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

Monsieur le bourgmestre prononce le huis clos de la réunion.

| | |
|--|--|
| Point de l'ordre du jour 16 | Démission d'une fonctionnaire au secrétariat communal |
|--|--|